



COMMUNE DE ROCLINCOURT

Compte rendu du conseil municipal du mardi 3 juillet 2018

Présents :

Marie-Françoise Montel, Maire
Annick Dupuis
Jean-Pierre Ledez
Thierry Moulin, Maire-adjoints
Alain Pluquet, conseiller délégué
Delphine Cerf
Sophie Eickmayer
François Klepper
Didier Weber, conseillers municipaux.

Absents excusés

Elodie Dancoisne
Laëtitia Neveu,
Olivier Pau
Xavier Lemaire
Jean-Marc Souldadié.

Délégations

Laëtitia Neveu à Marie-Françoise Montel
Olivier Pau à Annick Dupuis
Xavier Lemaire à Alain Pluquet
Jean-Marc Souldadié à Jean-Pierre Ledez.

Le Conseil débute à 18h40.

Compte rendu

1. Rénovation du groupe scolaire : Prêt Caisse d'Epargne avec subvention FDE

Dans le cadre des subventions accordées pour la maîtrise de la consommation énergétique, la FDE (Fédération Départementale de l'Énergie) prend en charge les intérêts des emprunts contractés dans ce cadre.

Le prêt de la Caisse d'Épargne sera utilisé pour le remboursement en anticipation des prêts en cours.

M. Ledez présente les différents scénarios possibles :

Remboursement sur 10 ans (mensualités de 5019 €)

Remboursement sur 7 ans (mensualités de 2699 €)

Remboursement sur 5 ans (mensualités de 1557 €)

Le choix du Conseil se porte sur la durée de 10 ans.

La délibération est proposée au vote.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité.

2. Subvention du conseil Départemental pour les travaux du chemin de Farbus

Une subvention de 13579,00 € a été accordée par le Conseil Départemental au titre du FARDA. Afin de pouvoir encaisser la subvention, une délibération vote du Conseil est obligatoire.

La délibération est proposée au vote.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité.

3. Délibération modificative numéro 1

Les différentes subventions obtenues pour le chantier de rénovation du groupe scolaire doivent être actualisées par le Conseil et affectées aux comptes de gestion de la commune correspondants.

M. Ledez présente les évolutions intervenues depuis la précédente délibération.

La délibération modificative est proposée au vote.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité.

Un point sur la trésorerie liée à la rénovation de l'école sera fait au prochain conseil municipal.

4. Projet LOTINORD – Convention tripartite

Mr Bruguet a fait part de son projet de construction de 7 maisons neuves derrière le porche d'entrée de sa propriété.

Le projet est confié à la société Lotinord.

Une convention tripartite entre le lotisseur, la commune et la Communauté Urbaine d'Arras doit être établie compte tenu de la nécessité de rétrocéder la voirie à la CUA.

Le conseil demande à ajouter un article dans la convention spécifiant que l'accès entre la Grand Rue et l'entrée du lotissement doit être étudié et pris en charge par le lotisseur après validation par la municipalité.

La délibération est proposée au vote.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité.

5. Taxe locale sur la consommation finale d'électricité – Rapport de la CLECT

Les subventions recueillies grâce à la taxe locale sur la consommation finale d'électricité, actuellement gérée et versé par la FDE, seront prises en charge à partir de 2019 par la CUA. Le montant de la subvention restera identique (17864,00 €)

Le conseil s'interroge sur les possibles augmentations des prix négociés par la FDE pour l'électricité et le Gaz lorsque les marchés FDE seront terminés.

Il s'interroge également sur la suppression des subventions pour l'éclairage public et les aides techniques.

La délibération sur le rapport de la CLECT est proposée au vote.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité.

6. Subvention de la commune d'Ecurie : Convention

La commune d'Ecurie se propose de verser une subvention de 50000€ en guise de participation aux travaux de rénovation du groupe scolaire.

Une convention précisant les conditions de versement et d'utilisation de cette subvention doit être actée entre les deux communes.

Après prise en compte des remarques des élus, la convention est modifiée et soumise à l'approbation du Conseil.

La convention est proposée au vote.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité.

7. Questions diverses

Des chaises et tables appartenant à la commune peuvent être empruntées par les Roclincourtois pour des besoins personnels ponctuels.

Un chèque de caution de 100,00 € sera demandé aux emprunteurs et les quantités empruntées seront consignées en Mairie dans le cahier prévu à cet effet.

Le conseil se termine à 19h45.